6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1895

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1895

Téléphones : A LILLE N. 22.82 / N. 1.02 — A ROUBAIX N. 3.28 — A LENS N. 0.52

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

Abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Mardi 30 Mai 1911

Mauvaise Cuisine

L'ex-Eminence Grise de la C. G. T. rendue aux douceurs de la vie privée depuis l'histoire de la Maison des Fédérations, le compagnon Pouget dont le passage rue Grange-aux-Belles a été néfaste à la classe ouvrière, m'enguirlande de maîtresse façon dans la « Guerre Sociale ».

Il y a longtemps que ce jésuite poursuit le Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais et son président d'une haine imbécile. Il ne nous pardonne pas d'avoir dit de lui qu'il lançait la Révolution sur le papier et que ses armes principales étaient de paisibles chenêts. Il ne nous pardonne pas non plus d'avoir prouvé que pendant qu'il se faisait payer par les feuilles bourgeoises de Paris ses révélations d'un élégant cynisme, les malheureux travailleurs qui avaient eu le malheur de croire à ses boniments se faisaient assommer dans la rue.

Pour être franc, on ne prétendra pas ces choses-là. Aussi bien, je ne trouve pas drôle que cet anarchiste bons enfants, mais ce que je considère comme une chose dénuée de bon sens, de logique, de prudence même, c'est que des lascars de cette trempe puissent encore parler au nom de la classe ouvrière organisée. Ils sont encore quelques-uns dans nos organisations et on ne sait ce qu'il faut le plus blâmer : de la bêtise de la division ouvrière à laquelle nous assistons ou de la crédulité des travailleurs qui supportent dans leurs syndicats de pareils cabotins.

Dans le bassin minier du Pas-de-Calais, nous avons résisté victorieusement aux essais de mobilisation anarchiste tentés par le compagnon Pouget. Nous n'avons pas eu de peine à faire la preuve de la *supériorité de notre action* sur ses extravagances doctrinales, et enfin nous avons convaincu les ouvriers mineurs de l'intérêt qu'ils avaient à persévérer dans l'application d'une méthode qui a fait ses preuves depuis plus de vingt ans. Pendant ce temps, cet anarchiste de café-concert vantait l'efficacité du verre pilé, des jaunes d'œufs et des boules puantes.

Que me reproche Pouget ? Tout simplement d'avoir dirigé de loin le Congrès National des Mineurs qui vient de se tenir à Commentry. Mon influence prépondérante et pernicieuse se faisait, paraît-il, sentir dans la salle, comme un encens rituel ! J'ai conduit, de loin, les débats avec un doigté prestigieux ! Enfoncée la télégraphie sans fil !

Voulez-vous savoir le pourquoi et le comment de ma grande influence et l'intérêt capital que j'ai à mener en laisse la Fédération Nationale des Mineurs ? Ne vous donnez pas la peine de chercher, vous ne trouveriez pas. Pour résoudre une question pareille, il faut pouvoir mélanger un peu de fiel à beaucoup de venin et M. Pouget, sectaire haineux et prudent, l'a résolue, cette question, en *même temps qu'il la posait. Jugez-en :* Je fais marcher au doigt et à l'œil la Fédération des Mineurs pour plaire à M. Lavaurs !

C'est tellement bête, que cela ne se discute pas. Il ne faut voir, d'ailleurs, dans les attaques des anarchistes, que ce qu'il y a véritablement, c'est-à-dire une sortie violente contre la méthode que nous défendons et à laquelle des mineurs restent invariablement fidèles.

Pouget en veut surtout aux hommes qui ont su faire aux travailleurs des mines une condition sociale meilleure avec des lois de protection et des conventions spéciales que le patronat a dû subir. Il eût ricané de plaisir devant un prolétariat minier affamé, misérable, partant malléable pour des excitateurs peu scrupuleux. Il s'exaspère devant une corporation *robuste, consciente* de ses droits comme de sa force, confiante dans les militants qui l'ont faite ce qu'elle est.

Les chambardeurs, les saboteurs sentent qu'il n'y a rien à faire avec un prolétariat dont, la *situation améliorée résulte* d'une action pondérée, d'une tactique raisonnée, d'une méthode prudente et énergique. Il n'en faut pas davantage pour qu'ils lancent contre nous l'excommunication majeure, prélude des guillotinades hideuses et des exécutions retentissantes.

Supprimez aux mineurs les délégués à la sécurité, déchirez les lois de 1894, de 1898, de 1905, les conventions d'Arras et vous entendrez l'ex-Eminence Grise dire à l'ouvrier menacé d'accident, au malade privé de secours, au vieillard sans pension, au blessé réduit à mendier : « Révolte-toi ! *Prends ton pic !* »

Du cabinet — j'allais dire d'aisances — où Pouget rédige des articles pour le « Matin », les mineurs recevront les félicitations du grand prêtre de l'anarchie. La belle jambe que cela fera aux malheureux qui seront allés tomber sous les fusils ou sur les dalles des prisons.

Et dire que nous avons de bons camarades qui ont cru, qui croient encore à la bonne foi de ces artisans de division ouvrières. Dans le même article, Pouget éprouve une joie mauvaise à annoncer à Renard que le syndicat du textile va connaître les divisions intérieures ; il fait tout pour créer des rivalités entre militants ; il suscite le trouble dans les organisations qui se refusent à l'admirer. A mon tour, je me demande si les camarades qui acceptent un pareil voisinage défendent bien la cause ouvrière ?

Emile BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

CHOSES ET AUTRES

LE TEMPS ET LES CERISES

Voici du nouveau. C'est le rédacteur d'un journal royaliste qui nous l'apprend. Les jardiniers ont obtenu une race de cerisiers nains qui, le temps venu, se couvrent de fleurs comme les autres. Et alors la mode s'est naturellement imposée d'offrir aux dames des cerisiers nains, tout comme on leur offre des bouquets. Mode inattendue, et que notre confrère monarchiste daigne trouver gentille.

Seulement il a des craintes, de terribles craintes. Il pense à certaine chanson que les amoureux de naguère fredonnaient volontiers. Il pense au « temps des cerises » et se rappelle qu'est cet pour auteur le « type » révolutionnaire et anarchiste J.-B. Clément.

Qu'est-ce que cela peut faire demande-t-il. Attendez-vous un peu. Les cerises ont été chantées par un révolutionnaire qui, c'est vrai, ne pensait que à la révolution, mais des choses infiniment plus gracieuses. Il serait malvenu de ne pas chanter le temps des cerises, c'est certain. N'importe. Les gens du monde offraient des cerisiers nains à leurs bonnes amies et alors... Estce que les gens du monde seront le panamiste royaliste, recommanderont ou continueront le divertissement qui consiste à jeter au révolutionnaire Lavaurs un peu de mauvais jeu, tous ses fois qu'il prend les loin, il ne rapporte rien du tout et coûte beaucoup !

Dans quel prix des cerises ? non d'une pipe.

Pour ma part, je ne crois jamais qu'on puisse que J.-B. Clément en chantant les cerises, coulamnerait un certain nombre de Français aux deux sexes à renoncer désormais à manger des cerises. Mon tort était d'oublier que il n'y a pas que les goûts respectables de ce genre. Il y a aussi les principes. Quand on a des principes, il ne faut pas les sacrifier à ses goûts. Les cerises ne sont certainement pas révolutionnaires. Elles se moquent certainement de la révolution comme de l'an quarante. Mais un chansonnier révolutionnaire les a chantées, à bas les cerises !

Si donc demain ou après-demain, une belle dame du noble faubourg reçoit d'un de ses amis un cerisier nain, elle ne devra pas hésiter, elle devra aller à son cher de chambre :

— Jules, emportez donc ces saletés à l'office. Ils sentent la sansculotte. Je ne voudrais pas toucher.

A quoi, d'ailleurs, Jules aura la liberté de répondre en petit :

— Madame a l'odorat bien délicat. Moi, je trouve que ces cerises-là sentent tout bonnement la cerise. Comme c'est leur devoir ! Vogons d'ailleurs, si elles sont sucrées.

GRIFF.

CHRONIQUE

LE GUEUX

Il avait connu des jours meilleurs, malgré sa misère et son infirmité.

A l'âge de quinze ans, il avait eu ses deux jambes écrasées par une voiture sur la grande route de Varville. Depuis ce temps-là, il mendiait en se traînant le long des chemins, à travers les cours des fermes, balançé sur ses béquilles qui lui avaient fait remonter les épaules à la hauteur des oreilles. Sa tête semblait enfoncée entre deux montagnes.

Enfant trouvé dans un fossé par le curé des Billettes, la veille du jour des Morts, et hospitalisé pour cette raison Nicolas Toussaint, élevé par charité, demeura étranger à toute instruction, estropié pour avoir bu quelques verres d'eau-de-vie offerts par le boulanger du village, histoire de rire, et depuis lors vagabond, il ne savait rien faire autre chose que de tendre la main.

Dans les villages, on ne lui donnait guère ; on le connaissait trop : on était fatigué de lui depuis quarante ans qu'on le voyait promener de masure en masure son corps loqueteux et difforme sur ses deux pattes de bois. Il ne voulait point s'en aller cependant, parce qu'il ne connaissait pas autre chose sur la terre que ce coin de pays, ces trois ou quatre hameaux où il avait traîné sa vie misérable. Il avait mis des frontières à sa mendicité et il n'aurait jamais passé les limites qu'il était accoutumé à ne point franchir.

Il ignorait si le monde s'étendait encore loin derrière les arbres qui avaient borné sa vue. Il ne se le demandait pas. Et quand les paysans, las de le rencontrer toujours au bord de leurs champs ou le long de leurs fossés, lui criaient :

— Pourquoi qu'tu n' vas point dans les autres villages, au lieu de béquiller toujours par ici ?

Il ne répondait pas et s'éloignait, saisi d'une peur vague de l'inconnu, d'une peur de pauvre qui redoute confusément mille choses, les visages nouveaux, les injures, les regards soupçonneux des gens qui ne le connaissaient pas, et les gendarmes qui vont deux par deux sur les routes et qui le faisaient plonger, par instinct, dans les buissons ou derrière les tas de cailloux.

Quand il les apercevait au loin, reluisants sous le soleil, il trouvait soudain une agilité singulière, une agilité de monstre pour gagner quelque cachette. Il dégringolait de ses béquilles, se laissait tomber à la façon d'une loque, et il se roulait en boule, devenait tout petit, invisible, rasé comme un lièvre au gîte, confondant ses haillons bruns avec la terre.

Il n'avait pourtant jamais eu d'affaires avec eux. Mais portait cela dans le sang, comme s'il eût reçu cette crainte et cette ruse de ses parents, qu'il n'avait point connus.

Il n'avait pas de refuge, pas de toit, pas de hutte, pas d'abri. Il dormait partout, en été et l'hiver il se glissait sous les granges ou dans les étables avec une adresse remarquable. Il déguerpissait toujours avant qu'on se fût aperçu de sa présence. Il connaissait les trous pour pénétrer dans les bâtiments ; et le maniement des béquilles ayant rendu ses bras d'une vigueur surprenante, il grimpait à la seule force des poignets jusque dans les greniers à fourrages, où il demeurait parfois quatre ou cinq jours sans bouger, quand il avait recueilli dans sa tournée des provisions suffisantes.

Il vivait comme les bêtes des bois au milieu des hommes, sans connaître personne, sans aimer personne, n'excitant chez les paysans qu'une sorte de mépris indifférent et d'hostilité résignée. On l'avait surnommé « Cloche », parce qu'il se balançait entre ses deux piquets de bois, ainsi qu'une cloche entre ses portants.

Depuis deux jours, il n'avait point mangé, personne ne lui donnait plus rien. On ne voulait point de lui à la ferme des Jay-Jannes, sur leurs portes, les valets le chassaient en le voyant venir :

— Va-t'en d'ici, qu'a dit, maintenant ! Va-t'en chercher ailleurs ton pain ! Tu dois bien pouvoir le trouver ailleurs, le pain !

Et il prenait le chemin, toujours et sans cesse, à la mauvaise saison comme en plein soleil, et il était chassé de la même façon.

Les femmes le chassaient, d'une porte à l'autre :

— On n' peut pourtant pas nourrir ce fainéant toute l'année !

Cependant le fainéant avait besoin de manger tous les jours.

Il avait parcouru Saint-Hilaire, Varville et les Billettes, sans récolter un centime ou une vieille croûte. Il ne lui restait d'espoir qu'à Tournoelles ; mais il lui fallait faire deux lieues sur la grande route, et il ne pouvait pas à ne plus se traîner, avant ce voyage aussi vide que sa poche.

Il se mit en marche pourtant.

C'était en décembre ; un vent froid courait sur les champs, sifflait dans les branches nues ; de lourds nuages galopaient à travers le ciel bas et sombre, se hâtant on ne sait où. L'estropié allait lentement, déplaçant ses supports l'un après l'autre d'un effort pénible, et se valant sur la jambe tordue qui lui restait, terminée par un pied bot et chaussé d'une loque.

De temps en temps il s'assevait sur le fossé et se reposait quelques minutes. La faim jetait une détresse dans son âme confuse et lourde. Il savait qu'une idée : « manger » mais il ne savait par quel moyen.

Pendant trois heures, il peina sur le long chemin ; puis, quand il aperçut les dômes du village, il hâta son mouvement.

Le premier paysan qu'il rencontra, et auquel il demanda l'aumône, lui répondit :

— Tu n'voois en ore, vieille pratique ! Je pense donc jamais débarrassé de toi ?

Et Cloche s'éloigna. De porte en porte on le rudoya, on le renvoya sans lui rien donner. Il continuait cependant sa tournée, patient et obstiné. Il ne recueillit pas un sou.

Alors il visita les fermes, se déambulant à travers les terres molles de pluie, tellement exténué qu'il ne pouvait plus lever ses bâtons. On le chassa de partout. C'était un de ces jours froids et tristes où les cœurs se serrent, où les esprits sûrtitent, où l'âme est sombre, où la main ne s'ouvre ni pour donner ni pour secourir.

Quand il eut fini les visites de toutes les maisons qu'il connaissait, il alla s'abattre au coin d'un fossé, le long de la cour de maître Chiquet. Il se décrocha, comme on disait pour exprimer comment il se laissait tomber entre ses hautes béquilles en les laissant glisser sous ses bras. Et il resta longtemps immobile, torturé par la faim, mais trop brute pour bien pénétrer son insondable misère.

Il attendait on ne sait quoi, de cette vague attente qui demeure constamment en nous. Il attendait au coin de cette cour, sous le vent glacé, l'aide mystérieuse qu'on espère toujours du ciel ou des hommes, sans se demander comment, ni pourquoi, ni par qui elle pourrait lui arriver. Une bande de poules noires passait, cherchant sa vie dans la terre qui nourrit tous les êtres. A tout instant, elles piquaient d'un coup de bec un grain ou un insecte invisible, puis continuaient leur recherche lente et sûre.

Cloche les regardait sans penser à rien, puis il lui vint, plutôt au ventre que dans la tête, la sensation plutôt que l'idée qu'une de ces bêtes serait bonne à manger grillée sur un feu de bois mort.

Le soupçon qu'il allait commettre un vol ne l'effleura pas. Il prit une pierre à portée de sa main, et, comme il était adroit, il tua net en la lançant, la volaille la plus proche de lui. L'animal tomba sur le côté en remuant les ailes. Les autres s'enfuirent, balancés sur leurs pattes minces, et Cloche, escaladant de nouveau ses béquilles, se mit en marche pour aller ramasser sa chasse, avec des mouvements pareils à ceux des poules.

Comme il arrivait auprès du petit corps noir taché de rouge à la tête, il reçut une poussée terrible dans le dos qui lui fit lâcher ses bâtons et l'envoya rouler à dix pas devant lui. Et maître Chiquet, exaspéré, se précipitant sur le maraudeur, le roua de coups, tapant comme un forcené, comme tape un paysan volé, avec le poing et avec le genou par tout le corps de l'infirme, qui ne pouvait se défendre.

Les gens de la ferme arrivaient à leur tour, qui se mirent avec le patron à assommer le mendiant. Puis, quand ils furent las de battre, ils le ramassèrent, l'emportèrent et l'enfermèrent dans le bûcher, pendant qu'on s'allait chercher les gendarmes. Cloche, à moitié mort, saignant et crevant de faim, demeura couché sur le sol. Le soir vint, puis la nuit, puis l'aurore. Il n'avait toujours pas mangé.

Vers midi, les gendarmes parurent et ouvrirent la porte avec précaution, s'attendant à une résistance, car maître Chiquet prétendait avoir été attaqué par le gueux et ne s'être défendu qu'à grand'peine. Le brigadier cria :

— Allons, debout !

Mais Cloche ne pouvait plus remuer. Il essaya bien de se hisser sur ses pieux, il n'y parvint point. On crut à une feinte, à une ruse, à un mauvais vouloir de malfaiteur, et les deux hommes armés le rudoyant, l'empoignèrent et le plantèrent de force sur ses béquilles.

La peur l'avait saisi, cette peur native des baudriers jaunes, cette peur du gibier devant les chasseurs, de la souris devant le chat. Et, par des efforts surhumains, il réussit à rester debout.

— En route ! dit le brigadier. Il marcha. Tout le personnel de la ferme le regardait partir. Les femmes lui montraient le poing ; les hommes ricanaient, l'injuriaient ; on l'avait pris enfin ! Bon débarras.

Il s'éloigna entre ses deux gardiens. Il trouva l'énergie désespérée qu'il lui fallait pour se traîner encore jusqu'au soir, abruti, ne sachant rien plus ce qui lui arrivait, trop effaré pour rien comprendre.

Les gens qu'on rencontrait s'arrêtaient pour le voir passer, et les paysans murmuraient :

— C'est quéque voleur !

On parvint, vers la nuit, au chef-lieu de canton. Il n'était jamais venu jusque-là. Il ne se figurait pas vraiment ce qui se passait, ni ce qui pouvait survenir. Toutes ces choses terribles, imprévues, ces figures et ces maisons nouvelles le consternaient. Il ne prononça pas un mot, n'avait rien à dire, car il ne comprenait plus rien. Depuis tant d'années, d'ailleurs, qu'il ne parlait à personne, il avait à peu près perdu l'usage de sa langue ; et sa pensée aussi était trop confuse pour se formuler par des paroles.

On l'enferma dans la prison du bourg ; les gendarmes ne pensèrent pas qu'il pouvait avoir besoin de manger, et on le laissa jusqu'au lendemain.

Mais quand on vint pour l'interroger, on le trouva mort, sur le sol. Quelle surprise !

GUY DE MAUPASSANT.

ECHOS

POIDS ET MESURE

Le *Bulletin de la Manche* nous enseigne le moyen d'établir le poids d'un cochon sans le peser :

Prendre un mètre à ruban, mesurer la circonférence de la poitrine, puis la longueur de l'animal de la pointe de l'épaule à celle de l'arrière-train ; multiplier ensuite le chiffre du tour de poitrine par lui-même, par celui de la longueur du corps et par le nombre 87,5.

Il paraît que le résultat doit donner le poids approximatif.

Exemple : Si le porc a 1 m. 30 de tour de poitrine et 1 m. 15 de longueur, il pèsera : 1 m. 30 × 1 m. 30 = 1 m. 69 × 1 m. 15 = 1 m. 943 × 87,5 = 170 kilos.

Eh bien ! et la graisse ? Elle n'entre donc pas dans le calcul ! Grave omission.

Car tout est bon en toi : chair, graisse, muscle, tripe !
On t'aime galantine, on t'adore boudin...
. . . . . .
Adorable cochon ! Animal roi ! Cher ange !

DENTELLE CHIMIQUE

Les manufactures anglaises de dentelles ont été vivement émues à la nouvelle de la découverte d'une invention qui, si elle se vérifie, serait leur ruine presque certaine.

Il s'agit de la découverte d'un *procédé* permettant de fabriquer chimiquement de la dentelle. La manière de procéder est, aux dires des inventeurs, deux Anglais, des plus simples et le prix de revient en est dérisoire.

Le procédé consiste essentiellement en un récipient contenant une solution cupro-ammoniacale de cellulose dans laquelle ont fait passer un cylindre métallique portant, gravé en creux, le dessin de la dentelle que l'on veut obtenir. Un vif mouvement de rotation est imprimé au cylindre-matrice et il ne reste bientôt plus à sa surface que le dessin de la dentelle en cellulose.

La composition liquide n'a plus qu'à sécher, la dentelle est fabriquée, prête à être employée.

Cette dentelle chimique est d'un travail facile et d'une grande solidité.

LA PASSERELLE DE RONCHIN INAUGURÉE

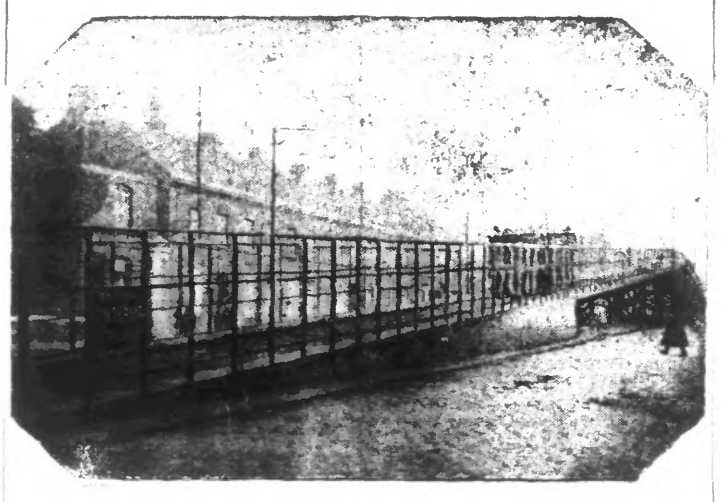

Après quatre années, environ, de travaux, la passerelle de Ronchin qui a fait conjurer tant d'encre par les difficultés qu'elle a soulevées et les accidents qu'elle a occasionnés, a été définitivement livrée pour la première fois par l'un de ces véhicules verts plus connus sous le nom de « tamponneurs ».

On sait que la ligne Il rencontre sur son parcours deux passages à niveau, le premier un peu au-delà de la porte de Douai (ligne Lille-Bethune), le second un kilomètre environ au-delà du premier (ligne Lille-Paris).

C'est pour remédier à ce second P. N. que l'immense passerelle dont nous donnons ci-dessus la photographie a été construite.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu en présence de MM. Stoclet et Grimpret, ingénieurs des ponts et chaussées ; Faure, directeur de la compagnie des tramways ; Delamaide, Van Sse, Loofen, ingénieurs ; les membres de l'administration municipale de Ronchin, etc.

Le service normal avec franchissement de la passerelle commencera dimanche prochain, à moins que...

L'ENTERREMENT REFUSÉ PAR LE CURÉ ALLA CHEZ LE PASTEUR !

Originale solution trouvée par une famille des environs de Lille pour obtenir quand même des obsèques religieuses pour un défunt, d'ailleurs incroyant !

Le curé de la paroisse s'étant refusé à célébrer la cérémonie funèbre, on demanda le concours du pasteur protestant !

De la lutte de concurrence même le commerce moderne, Lille étend ses bienfaits à la religion, ou plus exactement aux religions. L'histoire suivante en est la plus récente démonstration.

Pas d'enterrement à l'église !

Dans une commune des environs immédiats de Lille vit une famille dont les membres sont pour la plupart protestants, mais dont quelques-uns ont reçu le baptême de la religion catholique apostolique et romaine.

Un de ces derniers, M. R..., se trouvait la semaine dernière sur le point de mourir.

M. R..., bien que catholique de baptême, n'avait jamais pratiqué cette religion pendant le cour de sa vie. Il se trouvait, comme tant de gens, catholique malgré lui, parce que ses parents l'avaient fait baptiser par un prêtre de cette religion à l'âge où l'on se soucie des questions philosophiques et religieuses... comme de la première culotte, qu'on n'a pas encore.

M. R. avait donc vécu dans l'impiété. Il entendait mourir de même. Il estimait qu'un prêtre aux derniers moments que le cœur a encore à battre, est un gêneur inutile et qu'on a mieux à faire que lui consacrer le peu de vie qu'on garde de façon mesurée.

Le curé de la paroisse, ayant appris que M. R., — dont il n'ignorait pourtant pas les opinions, — était arrivé aux frontières de la vie et de la mort, se rendit chez lui, pour lui donner les derniers sacrements.

La clientèle n'est déjà pas trop nombreuse. Il ne faut laisser s'échapper aucune occasion de gagner sa petite existence !

Mais le moribond refusa de recevoir le curé et on pria celui-ci de se retirer. Le curé n'en fut pas content du tout !

Il ne le cacha pas. En chaire, publiquement, il raconta la chose et déclara qu'il refuserait les « honneurs » d'un enterrement religieux à la dépouille de celui qui avait repoussé son concours « in extremis ».

Et il fit comme il le disait. La famille de M. R., après la mort de celui-ci, jugea nécessaire qu'une pompe religieuse entourât la cérémonie d'inhumation. Elle alla demander au curé de célébrer l'enterrement, selon la tradition catholique.

« Jamais ! s'écria le prêtre courroucé. On n'a pas voulu de moi, près du lit de l'agonisant. Je n'ai rien à faire près du cercueil du mort ! »

Il faut reconnaître que ce discours ne manquait pas d'une certaine logique.

« A défaut du curé, prenons le pasteur ! »

La famille R. se trouva dans l'embarras. Il a des gens qui répugnent à l'idée qu'un mort passe du lit funèbre au lit de terre éternel, sans qu'autre chose l'accompagne que la douleur des siens, et la politesse de ses amis et connaissances. Ils ont besoin d'un dernier éclat. La vanité humaine ne peut consentir à prendre la Mort pour ce qu'elle est : la Mort et il lui faut encore des paroles, et des lumières, et des espérances éperdues, là où il n'a rien, plus rien !

Si les enterrements civils se faisaient avec un peu de décorum, avec de la musique, avec quelque discours philosophique dans un temple au Néant, il y en aurait beaucoup plus ! Vanité humaine !

Donc la famille R. voulait une cérémonie religieuse !

Le curé ne voulait rien savoir. Que faire ?

Dans leur perplexité, les membres de la famille se souvinrent de leurs origines protestantes et de la religion réformée à laquelle plusieurs d'entre eux appartenaient.

Un pasteur protestant ne ferait-il pas aussi bien l'affaire qu'un curé ? Après tout, l'un comme l'autre sont « hommes de Dieu » et une différence de confession ne doit rien faire au Paradis.

On alla trouver le pasteur qui consentit à faire l'inhumation selon les rites de sa religion. Il se montra homme d'esprit plus que le curé.

Ainsi le désir de la famille d'entendre des prières autour du cercueil de M. R. qui n'en avait jamais voulu entendre dans sa vie, fut exaucé.

L'enterrement eut lieu au Temple au lieu de se faire à l'Eglise. C'était une simple nuance. Elle ne fâcha personne dans la famille. Tout se passa donc de la meilleure façon du monde.

Ce que nous ne connaissons pas, c'est l'opinion de M. le Curé sur cette curieuse manifestation de la concurrence en matière de religion. Il est probable qu'il a fait la grimace !

Pourvu que, — dans son intérêt, — que ses paroissiens ne s'avisent pas désormais de suivre cet original exemple !

ALEX WILL.

La Défense de l'Ecole Laïque

M. STEEG DEPOSE SON PROJET DE LOI

Paris, 29 mai. — M. Steeg, ministre de l'Instruction publique, a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi relatif à la défense de l'enseignement primaire public.

Dans l'exposé des motifs, le ministre rappelle comment cet enseignement, organisé dans sa forme actuelle par les lois de 1882 et 1886, entra rapidement dans la faveur publique. Mais, ajoute le ministre, « s'il est réconfortant de constater son succès, nous ne pourrions sans faiblesse et imprudence négliger les redoutables difficultés que l'école rencontre encore ».

L'OBSTRUCTION CLERICALE

C'est ainsi que le principe de l'obligation est trop souvent tenu en échec, soit à cause de l'indifférence ou de la misère de certains parents, soit à cause « de résistances militantes, inspirées par une irréductible hostilité à nos institutions scolaires, et qui s'ingénient à entraver l'action de l'école et à paralyser son développement ». Pour obtenir ce résultat, on met en œuvre des pratiques que les fondateurs de l'école laïque n'avaient pas prévues, et contre lesquelles ils n'avaient donc pas jugé nécessaire d'organiser une défense légale. Dans quelques régions, « ceux qui vivent sous la dépendance d'autrui, risquent d'être gravement atteints dans leur tranquillité ou leurs intérêts, s'ils refusent de s'associer ou de se prêter à d'audacieuses entreprises contre nos services scolaires ». Ils n'ont plus la faculté, pourtant consacrée par la loi, de choisir librement l'établissement où seront instruits leurs enfants.

« PRESSIONS MORALES »

Mais ces contraintes, « qui violent les droits les plus incontestables de la conscience paternelle », ne sont pas seulement d'ordre économique, et le ministre s'exprime en ces termes, au sujet des « pressions morales » :

L'acte de séparation, en laïcisant l'Etat, a permis aux églises de poursuivre, suivant leurs vues propres, leur propagande confessionnelle. La loi de 1905 sans doute leur a ôté tout caractère *officiel* ; *elle leur a cependant* incontestablement conservé un caractère public. Elle leur accorde certaines garanties, mais leur impose certaines mesures. Or, il est constant que les autorités ecclésiastiques n'ont pas hésité à engager leur puissante organisation dans une campagne passionnée contre l'enseignement primaire. Elles se sont efforcées d'introduire dans la classe même le désordre et l'insubordination. Les exercices réglementaires ont été systématiquement entravés ; des personnes étrangères à l'école ont élevé la prétention non pas seulement de contrôler l'œuvre des maîtres, mais d'intervenir impérativement dans cette œuvre pour la diriger à leur gré ; *elles se* sont attachées à détruire chez les élèves le sentiment de la discipline et de l'obéissance aux devoirs scolaires.

CONTRE « L'AGRESSION POSITIVE »

Provocations multipliées, manœuvres concertées ; *leur caractère d'illégalité est manifeste.*

« Nous ne sommes plus ici en présence des formes caractéristiques de la libre propagande. Certes, c'est un droit incontesté pour chaque citoyen d'exprimer sa pensée par la parole ou par l'écrit, quelle que soit la vivacité de ses critiques et sur quelque objet qu'elles portent. Nulle institution, nul service public, pas plus celui de l'enseignement que tout autre, ne pourrait prétendre soustraire ses principes et sa gestion au libre contrôle de l'opinion. Mais le droit de discuter la valeur d'un service public ne confère pas la liberté d'en désorganiser le fonctionnement légal. Dès qu'à l'expression de la pensée se substitue une agression positive, des sanctions pénales doivent intervenir ».

Ce n'est pas seulement dans l'intérêt de l'école qu'il faut légiférer, mais « dans l'intérêt supérieur de la *loi actuellement inerte* et désarmée ». Tel est le point de vue auquel s'est placé le gouvernement, « gardien de l'ordre public », *devant le problème que soulève la campagne contre l'école.*

LE TEXTE DU PROJET

Voici le texte du projet de loi :

« Article unique. — Seront punis d'une amende de seize à deux cents francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou l'une de ces deux peines seulement ceux qui par dons, promesses, violences, voies de fait, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, ou par tout autre moyen de contrainte, auront provoqué directement, soit à résister aux lois ou aux actes légaux de l'autorité publique relatifs à l'enseignement primaire public, soit à faire obstacle à l'accomplissement des exercices réglementaires de l'école publique.

L'article 463 du code pénal est applicable aux délits visés dans le paragraphe précédent ».

REPRESSION NECESSAIRE

Dans l'exposé des motifs, le ministre s'explique *ainsi au sujet de la correctionnalisation* de ces délits :

La répression doit être efficace. Il ne nous paraît pas possible d'en déléguer l'application aux juges de simple police. La contravention suppose en général, chez celui qui la commet, plutôt l'oubli que le mépris des lois. Or, ce qui se révèle le plus manifestement chez les auteurs des infractions que nous voulons